



S.M.D.R.A.

Arrondissement d'Argelès-Gazost

Natura 2000



Site Natura 2000 « Gave de Pau et de Cauterets (et Gorges de Cauterets) »

COMPTE RENDU DU PRE - COMITE DE PILOTAGE DU 29/01/2008

Présents :

Mme ROULAND-BOYER, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost
Mme CARRERE, Présidente du Comité de Pilotage et Maire de Lau-Balagnas
M. AZAVANT, Conseiller Général du canton d'Argelès-Gazost, Président du Contrat de Rivière
M. LEO, Conseiller Général du canton d'Aucun
M. FOURCADE, Maire de Ger
M. PAMBRUN, Maire d'Ayros-Arbouix
M. CASTEROT, Maire de Geu
M. MIQUEU, Maire de Sassis
M. LEPORE, Maire de St Pé et représentant de l'Institution Adour
M. AUBRY, Maire de Cauterets
M. COLL, Maire d'Argelès-Gazost
M. GERBEAU, Maire Agos-Vidalos
M. SOUBIROUS, Maire Villelongue
M. CABAR, Maire d'Ayzac-Ost
M. ABADIE, Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin
M. SOUBERCAZES, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin
M. CAZENAVETTE, Président de la Communauté de Communes d'Argelès-Gazost et représentant de la DDE 65
M. BAYLE, Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barège
M. CAZERES, Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin
M. TISSEIRE, Directeur de la DDAF 65
M. FILY, DDAF 65
Mme MASSON, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme PERRAUD, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques 65 (Ex-CSP)
Mme DUVERSIN, Sous-préfecture d'Argelès-Gazost
Mme MANDRET, Préfecture des Hautes-Pyrénées – Service Environnement
M. CRAMPE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. LEHIMAS, DIREN Midi-Pyrénées
M. CASTAGNE, DDE 65
M. DOMEQ, Parc National des Pyrénées
M. PICOU, Président de l'AAPPMA de Pierrefitte-Nestalas
M. ABAD, Fédération de Pêche 65
M. SCHU, Président de l'Association de Défense du Gave de Pau

M. HAURET-CLOS, AAPPMA Lourdes et le Lavedan
M. LOUSTAU, AAPPMA Cauterets
M. BOUBEREUR, Pisciculture de Cauterets
M. POMAREZ, Pisciculture de Soulom et Lau-Balagnas
M. PONT, Comité Départemental de Randonnées 65
M. VILLEMUR, EDF
M. COUBOULAT, SHEM Soulom
M. CERUTTI, Représentants des Petits exploitants Hydroélectricité
M. THION, Fédération Départementale de Chasse 65
Mme HOMMEAU, Groupe ornithologique des Pyrénées et de l'Adour
M. NOUGE, UNIMATE 65
Mme PERONY, MIGRADOUR
M. DUPLAN, HPTE CATER
M. DELEUZE, HPTE CATER
Mlle SAZATORNIL, SMDRA
Mlle DUROT, SMDRA

Excusé(e)s :

Le Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées
M. MARTHE, Conseil Général du canton de Lourdes-Ouest
Mme BOURDEU, Conseil Général du canton de Lourdes-Est
Le Maire de Pierrefite-Nestalas
Le Maire de Lourdes
Mme NOBLE, AREMIP
Mme PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées

Ordre du jour de la séance :

- Etat d'avancement sur l'arrondissement
- Rappel historique
- Procédure Natura 2000
- Site Natura : Gave de Pau et de Cauterets
- Démarche et méthodologie de travail
- Déroulement de la concertation
- Outils de communication

Introduction

M. AZAVANT accueille les participants dans la salle de la Terrasse d'Argelès-Gazost. Il présente brièvement la démarche et les enjeux de la procédure Natura 2000 sur le territoire. Il annonce les interventions de Mme ROULAND-BOYER, sous-préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, Mme CARRERE, Maire de Lau-Balagnas et Présidente du Comité de Pilotage et Mlle SAZATORNIL, animatrice Natura 2000 au sein du SMDRA.

Etat d'avancement de la procédure Natura 2000 sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost

Mme ROULAND-BOYER expose l'état d'avancement de la procédure Natura 2000 sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost. Elle souligne la pré-élection de Mme CARRERE à la présidence du Comité de Pilotage (Copil), précise l'importance de ce comité et remercie le Syndicat Mixte de Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA) de porter l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB). Elle rappelle le rôle de l'Etat dans cette procédure qui est de garantir le bon déroulement de la concertation en application de la Directive Habitat. Cette dernière se donne pour objectif de favoriser la biodiversité tout en respectant l'environnement social et économique des territoires. Elle souligne que l'importante participation des membres du Comité de Pilotage à cette première réunion est un signe de réussite encourageant dans la démarche Natura. Elle indique enfin le but de cette réunion qui est de mettre en place le Copil du site Natura 2000 « Gave de Pau et de Cauterets », d'officialiser la présidence de ce comité et de présenter la méthodologie de travail de l'opérateur.

Rappel historique de la démarche Natura 2000 sur le site « Gave de Pau et de Cauterets »

Mme CARRERE se présente en tant que Maire de la commune de Lau-Balagnas, membre du SMDRA pour le Syndicat Mixte de Haut Lavedan (SYMHL), compétent sur le canton d'Argelès-Gazost. Elle rappelle l'historique des échanges avec les services de l'Etat sur Natura 2000 sur le site « Gave de Pau et de Cauterets » depuis le début de l'année 2007.

Elle explicite ensuite le choix du SMDRA en tant qu'opérateur. Le syndicat mène déjà de nombreuses missions en rapport direct avec la gestion des milieux aquatiques : Contrat de Rivière, Action-test, assainissement non collectif (SPANC) et animation du DOCOB « Tourbière et Lac de Lourdes ». Elle ajoute que sa désignation en tant que présidente du Copil s'est faite en plusieurs étapes puis qu'elle a été validée en conseil syndical du SMDRA en date du 19 décembre 2007.

Elle expose alors les raisons qui l'ont conduite à se présenter pour cette fonction. Face aux enjeux importants que revêt le site, il est primordial que les élus s'approprient la démarche. De plus, en tant que maire d'une commune riveraine du Gave de Pau, elle ne peut que se sentir concernée par ce gave qui est un élément majeur des vallées. C'est un élément écologique intéressant qui apporte à la vallée une forte fertilité et qui est concerné par de nombreuses activités : pêche, sports d'eaux vives, hydroélectricité...La démarche Natura 2000 va permettre de réfléchir sur l'évolution des Gaves qui sont des cours d'eau qui souffrent de problèmes de pollution et qui ont subi de nombreux aménagements dans le passé. De plus, en tant que membre du SYMHL, elle indique le rôle de ce syndicat dans la préservation de l'environnement du Gave de Pau. Ainsi, il a porté l'étude sur la dynamique fluviale des Gaves et gère la Brigade Verte qui réalise de gros travaux de réhabilitation des cours d'eau du Canton d'Argelès et de résorption des décharges sauvages.

Elle insiste ensuite sur le principe de base de la procédure Natura qui est de mettre en place une concertation locale avec les élus et les acteurs socio-économiques concernés. Elle perçoit son rôle de présidente comme un rôle de conciliatrice afin de faciliter l'acceptation locale de la procédure qui doit être une affaire de tous.

Elle précise enfin qu'à la vue de l'importance du Copil, il s'est avéré judicieux de mettre en place des outils de communication adaptés et laisse la parole à Mlle SAZATORNIL, animatrice de cette phase d'élaboration du DOCOB du site, embauchée spécialement par le SMDRA en novembre 2007 pour la mise en œuvre de Natura 2000.

Procédure Natura 2000

Mlle SAZATORNIL présente le dossier de séance qui a été remis aux membres du Copil (voir ci-joint pour les personnes absentes) et commence l'exposé en rappelant la procédure Natura 2000.

Site Natura : Gave de Pau et de Cauterets

Mlle SAZATORNIL décrit brièvement le site Natura 2000 et indique les habitats et les espèces d'intérêts communautaires qui ont permis de classer le site. Elle précise que des incohérences dans la délimitation du périmètre du site ont été observées par l'opérateur et les services de l'Etat. Ce périmètre d'étude du site pourra être modifié et notamment élargi aux milieux fonctionnellement liés tant du point de vue de la richesse biologique que du point de vue des activités humaines. Dans l'hypothèse où ces études et les investigations de terrain démontreraient l'intérêt d'une modification du périmètre de la zone spéciale de conservation, il sera procédé, après validation par le Copil, à une nouvelle consultation des collectivités concernées.

Démarche et méthodologie de travail

Mlle SAZATORNIL présente la démarche Natura 2000 en insistant sur l'importance de la concertation locale. Elle présente les différents acteurs (Copil, Opérateur et groupes de travail) en précisant leur rôle. La participation de l'ensemble des acteurs est primordiale car elle permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

Discussion autour de la composition du Comité de Pilotage

Mme MASSON s'interroge sur la place de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au sein du Copil : catégorie des services de l'Etat ou des socioprofessionnels.

M. TISSEIRE répond que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne doit être classée dans les services de l'Etat et qu'il en est de même pour l'Office National des Forêts. De plus, M. TISSEIRE suggère de rajouter le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) dans le Copil en tant que représentant des secteurs forestiers. M. FILY précise qu'il serait intéressant de faire appel à cette structure au moins lors des groupes de travail.

M. SCHU attire l'attention de Mme la sous-préfète sur les problèmes des Mines de Pennarroya.

M. AZAVANT répond qu'il est important de bien faire la différence entre la procédure Natura 2000 et la problématique des Mines. Il ajoute qu'une commission technique, en comité plus restreint, est en place dans le cadre du Contrat de Rivière ainsi que dans le cadre de l'Action-test pour travailler sur les efforts à entreprendre au niveau des Mines. Mme CARRERE précise à son tour que la mise en œuvre de Natura et de l'Action-test sur le territoire peut-être un atout supplémentaire pour régler les problèmes concernant les Mines.

M. THION indique que le territoire du Vison d'Europe se situe à plus de 200 km du site Natura 2000 « Gave de Pau et de Cauterets » qui n'est donc pas concerné par cette espèce. De plus, il souhaite que les associations de piégeurs et les sociétés de chasse concernées par le site soient intégrées au Copil.

Mme CARRERE demande que ces requêtes soient formulées par écrit et adressées au SMDRA.

Une recherche post-réunion montre que l'aire de répartition du Vison d'Europe concerne l'aval de Pau. Cependant, le département des Hautes-Pyrénées fait parti de l'aire d'application du Deuxième Plan National de Restauration du Vison d'Europe 2007-2011 en tant que « territoire susceptible d'être colonisé (ou recolonisé) » par l'espèce. Dans ce cadre là et étant une espèce de la Directive Habitat, les habitats du Vison d'Europe seront donc étudiés dans la phase de diagnostic écologique du DOCOB.

M. PAMBRUN souligne que toutes les Commissions Syndicales et autres regroupements de communes ne sont peut-être pas tous concernés par le site Natura.

M. VILLEMUR demande quelle est la limite amont du site.

Mlle SAZATORNIL précise que le Gave de Cauterets est intégralement compris dans le site Natura (de sa source jusqu'à sa confluence avec le Gave de Pau) et que pour le Gave de Pau, seule la partie située en aval de la confluence avec le Bastan (aval de Luz-St-Sauveur) est concernée.

Mlle SAZATORNIL informe l'assemblée que les remarques concernant la composition du Copil seront attendues jusqu'au 8 février 2008, date après laquelle la liste sera validée par arrêté préfectoral. Elle poursuit en exposant la méthodologie qui sera suivie pour l'élaboration du DOCOB.

M. CASTEROT précise que l'entreprise LATAPIE a réalisé un travail important d'intégration paysagère sur le Lac Vert et qu'il serait intéressant de les associer dans les groupes de travail.

M. LEPORE informe le comité qu'il a reçu récemment un courrier de l'Agence de l'Eau qui précisait que les financements pour l'assainissement collectif étaient suspendus jusqu'en 2010.

Mme MASSON répond qu'elle ne dispose pas d'éléments précis sur ce dossier. Mlle DUROT informe le comité qu'un point sur cette affaire est prévu le lundi 4 février 2008 avec M. DEMARSAN de l'Agence de l'Eau. Le compte-rendu de cette réunion est transmis en pièce jointe aux communes concernées.

Mlle SAZATORNIL présente des propositions de groupes de travail qui seront mis en place pour discuter des points techniques concernant :

- la définition des enjeux et des objectifs de gestion,
- les stratégies de gestion et le programme d'actions,
- l'élaboration des fiches actions.

Il est proposé de scinder le site en deux entités géographiques, l'une en amont de Pierrefitte (secteur de gorges) et l'autre en aval (secteur de plaine alluviale) qui présentent des enjeux bien distincts. Pour chacune de ces entités, deux groupes peuvent être mis en place :

- Groupe « usages récréatifs de l'eau : chasse, pêche, canoë, baignade, randonnées, camping et faune/flore/environnement,
- Groupe « usages professionnels de l'eau : hydroélectricité, prélèvements (eau potable, irrigation), rejets (STEP, industries), extraction de granulats et faune/flore/environnement.

Ces quatre groupes de travail ainsi que leur composition pourront évoluer au cours de la concertation. Les membres du Copil sont invités à s'inscrire à ces groupes sur les feuilles d'inscription qui circulent en séance.

M. SCHU souhaite que les rôles de ces groupes de travail soit défini avant de s'inscrire.

Mlle SAZATORNIL répond qu'il s'agit que d'une première information puisque ces groupes n'interviendront que dans la deuxième phase de la concertation c'est-à-dire en fin d'année 2008. D'ici là, l'organisation et les thèmes abordés seront affinés et présentés au Copil. Les personnes qui le souhaitent pourront s'inscrire à ces groupes tout au long de l'étude.

Déroulement de la concertation

Mlle SAZATORNIL expose le déroulement de la concertation en précisant les différentes phases jusqu'à la validation du DOCOB en hiver 2010. Le ou les prestataires qui réaliseront les inventaires écologiques seront présentés lors du premier Copil qui se déroulera au printemps 2008.

Mme PERRAUD demande sur quel périmètre seront réalisés les inventaires. Elle illustre son propos en prenant l'exemple de la loutre dont le territoire s'étend au lit majeur.

Mlle SAZATORNIL répond que, pour les inventaires, les prestataires s'attacheront à prendre en compte les milieux de vie des espèces. M. FILY précise que ces inventaires permettront d'étudier le territoire et d'éventuellement redéfinir le périmètre du site. Les prestataires présenteront au Copil un argumentaire concis justifiant la nécessité de modifier éventuellement le périmètre du site. L'élaboration du DOCOB sera soumise à deux phases de validation :

- Validation du DOCOB en fin de concertation,
- Validation, si besoin, de la modification du périmètre, qui sera suivi d'une reconsultation des collectivités et des services de l'Etat.

Outils de communication

Mlle SAZATORNIL finit son exposé en abordant les outils de communication qui seront utilisés lors de la concertation. A la vue de l'importance du Copil (plus de cent personnes) et dans un souci d'économie d'impression et de papier, le SMDRA et les services de l'Etat se sont mis d'accord pour mettre en place une méthode de diffusion des données sur internet. Il s'agit de mettre en ligne, sur le site Web du SMDRA (<http://www.valleesdesgaves.com>) au sein d'une rubrique consacrée au site Natura 2000 du Gave de Pau et de Cauterets, l'ensemble des données et documents concernant la vie du site afin que chacun puisse suivre l'état d'avancement du DOCOB. De plus, les documents de travail réalisés à la fin des trois grandes étapes de l'élaboration du DOCOB (état des lieux, enjeux et propositions d'action) seront diffusés sur ce site avant chaque Copil pour que tous les membres puissent en prendre connaissance afin de les valider en séance. Seules les versions définitives seront envoyées sous format papier. Pour les membres du Copil qui ne peuvent avoir accès à internet, des envois papier seront réalisés à la demande.

Conclusion

Mme CARRERE rappelle à l'assemblée que les membres du pré-Copil ont jusqu'au 8 février 2008 pour apporter des remarques à la liste provisoire du Copil qui leur a été remise en séance et remercie les participants à la réunion de leur attention.

M. COLL clôt la séance en informant l'assemblée que la nouvelle station d'épuration d'Argelès-Gazost sera opérationnelle en février 2008 et qu'elle devrait permettre de réduire les rejets domestiques et donc participer à l'amélioration de la qualité des eaux du Gave de Pau.

Rédaction : Hélène SAZATORNIL
Animatrice Natura 2000, SMDRA

Vu : Maryse CARRERE
Présidente du Comité de Pilotage

